



Délibération n° 2

Conseil Municipal du Mardi 29 mai 2018

Direction Juridique

Domaine de compétence :  
8.9 – Culture

Le Mardi 29 Mai deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
23/05/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 31/05/2018

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE,

**Absent (s) excusé (s) :** 6

**Absent (s) non excusé(s) :** 0

**Votants :** 33

**Secrétaire de séance :** Madame Laurie CAFFIER

Objet : Nom de la salle de répétition de l'harmonie communale

Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la dénomination de la salle de répétition de l'harmonie communale.

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

**Considérant** l'anniversaire des 150 ans de l'harmonie communale créée en 1868 ;

**Considérant** l'action de Monsieur Marius FICHEUX (1901 - 1987), titulaire de la cravate fédérale avec palme des sociétés musicales de France ainsi que sous-chef de l'harmonie communale, qui seconda avec autant d'assiduité que d'autorité les directeurs successifs, en particulier Monsieur César CALOIN avec lequel il avait débuté au solfège ;

**Considérant** le fait que la municipalité souhaiterait, lors des 150 ans de l'harmonie communale, rendre hommage à Monsieur Marius FICHEUX et à son action ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** de nommer l'actuelle salle de répétition de l'harmonie communale « Salle Marius FICHEUX ».

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 31 Mai 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180529-del2-29052018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018